Ressource Handicap Formation

CHARTE D'ENGAGEMENT

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE MON OFFRE DE FORMATION

agefiph

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes — Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

France Travail

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

emploi fiphfp handicap

POURQUOI ?

En votre qualité d'organisme de formation, vous représentez une étape essentielle dans le parcours des personnes vers l'emploi.

Vos obligations en matière d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les personnes handicapées vous engagent à leur proposer les mêmes opportunités de développement de connaissances et d'enrichissement de compétences que l'ensemble des autres apprenants.

Pour vous aider à concrétiser ces ambitions, l'Agefiph et ses partenaires proposent de vous accompagner dans la compréhension des contours de l'accessibilité, des réponses possibles et de mettre à votre disposition des outils, des appuis méthodologiques et pratiques.

En vous engageant à améliorer en continu votre accessibilité, vous contribuez à développer un droit à la formation plus inclusif de manière concrète et volontariste.

Vous aurez également l'opportunité de valoriser votre engagement tant auprès des bénéficiaires que des financeurs de la formation professionnelle.

A QUOI ?

Vous vous engagez à mettre en œuvre **une démarche de progrès continu de votre accessibilité.**

Cet engagement concerne :

- Toutes les actions de formation que vous conduisez, financées ou non par l'Agefiph,
- L'ensemble des lieux de réalisation des formations, y compris « virtuels » si vous réalisez une partie de vos actions de formation à distance.

Cet engagement complète et affine vos obligations relatives à la certification nationale qualité (Qualiopi ou Labellisation qualité).

COMMENT ?

1. En constituant un **« Groupe Projet Accessibilité »,** composé *a minima* d'un membre de l'équipe de Direction, du référent handicap et d'un collaborateur de l'équipe pédagogique.
2. En signant cette charte d'engagement et en la déposant sur la plateforme dédiée, accessible ICI
3. En réalisant, **dans le mois qui suit** la signature de la charte, **un état de lieux de votre niveau d'accessibilité par un auto-positionnement sur les 21 questions proposées** dans l'espace « S'auto-positionner » de la plateforme Accessibilité, accessible ICI

   Nous vous invitons à co-réaliser cet auto-positionnement de la manière la plus réaliste avec le Groupe Projet Accessibilité. Il s'agit avant tout d'accompagner l'engagement de vos équipes dans une réflexion globale et continue, favorisant le progrès en matière d'accessibilité.

4. En co-construisant avec le Groupe Projet Accessibilité **un plan de progrès annuel,** visant l'amélioration de votre accessibilité. Il concerne *a minima* **3 thématiques de questionnement**.

5. En réalisant *a minima* une fois par an, une **évaluation partagée des progrès réalisés**.

6. En organisant **une communication auprès des publics et des partenaires sur votre engagement** et vos avancées en matière d'accessibilité.

Si aucune action n'est réalisée dans les 12 mois après la signature de la Charte, l'engagement présent sera de fait caduc. Votre organisme de formation ne pourra pas se prévaloir d'être engagé dans la démarche de progrès en faveur d'une accessibilité généralisée.

AVEC QUELS SOUTIENS ?

❖ Une plateforme dédiée et un Kit de prise en main de la démarche

La plateforme d'appui au développement de votre accessibilité vous permet :

- D'associer les membres du groupe projet Accessibilité
- De disposer l'éléments d'exemples et de liens vers des ateliers et webinaires utiles
- De suivre en temps réel vos avancées
- De valoriser votre engagement et vos progrès
- De suivre sur la durée de votre engagement vos progrès

❖ L'offre de service de l'AGEFIPH

L'AGEFIPH déploie une offre de service permettant de mieux prendre en compte les besoins spécifiques liés au handicap. Elle contribue au financement des besoins de compensation des apprenants, dans une logique de complémentarité avec les attendus et des dispositifs de droit commun.

❖ L'appui de la Ressource Handicap Formation

En collaboration avec les partenaires, l'Agefiph développe une offre de service qui propose :

- Un accompagnement à cette démarche de progrès continu de l'accessibilité de votre organisme de formation, avec la mise en œuvre d'appui conseil au Groupe Projet Accessibilité, pour réaliser l'auto-positionnement de votre accessibilité et la co-construction du plan de progrès,
- Un appui méthodologique au référent handicap formation pour évaluer les besoins des apprenants en situation de handicap et co-construire des plans individuels de compensation du handicap,
- Des temps d'animation et d'échanges de pratique des référents handicap et des actions de professionnalisation du collectif de formation pour vous permettre de comprendre et appréhender les situations de handicap.

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CONTINUE
DE PROGRES POUR UNE ACCESSIBILITE GENERALISEE

Je soussigné(e) **Nom du représentant legal :** MANSORD Célia

Nom de la structure : BILAN SMART

certifie engager mon organisme de formation dans la démarche de progrès continue pour une accessibilité généralisée de l'offre de formation.

Pour déployer la démarche Accessibilité, je m'engage à :

1. Associer à l'ensemble de la démarche les membres du « Groupe Projet Accessibilité » piloté par le référent handicap,
2. Déposer cette Charte signée sur la plateforme Accessibilité,
3. Réaliser un état des lieux du niveau d'Accessibilité de mon offre de formation pour chacun des sites de formation (établissement principal et – le cas échéant – les sites rattachés au même n° Siret)
4. Co-réaliser un plan d'actions annuel permettant de définir des axes de progrès de l'accessibilité des formations,
5. Actualiser chaque année l'auto-positionnement de mon accessibilité et partager les progrès réalisés,
6. Communiquer auprès des publics sur ces engagements et sur les progrès réalisés. A ce titre, je m'engage à utiliser tout support ou Kit de communication qui pourrait m'être proposé par l'Agefiph.

Représentant de la direction

Nom : MANSORD **Prénom :** Célia

Mail : celia.bilansmart@gmail.com **Téléphone :** 0682114404

Fait à : Valence Le : 18/09/2024

Signature du représentant légal et cachet

MANSORD Céli

Signature numérique de MANSORD Céli
Date : 2024.09.18 09:32:49 +02'00'

ORGANISME

Adresse : 55 chemin de Robinson 26000 Valence

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : MANSORD Prénom : Célia

Mail : celia.bilansmart@gmail.com Téléphone : 0682114404

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail
MANSORD Célia	Gérante	celia.bilansmart@gmail.com

Si votre structure est organisée en plusieurs sites (avec le même n° Siret), vous devez réaliser une démarche de progrès par site et compléter les pages suivantes.

Précisez les modalités de déploiement de la démarche de progrès si vous avez plusieurs sites

SITE 1

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 2

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 3

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 4

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

Si plus de 4 sites sont rattachés au n° Siret de votre organisme, contactez la RHF